

# LA RÉVOLTE DES BONNETS ROUGES



*La révolte du papier timbré  
Dite révolte des Bonnets rouges*



Le papier timbré est introduit en théorie par un édit de 1655, mais il ne s'applique vraiment qu'en 1674. Perçu exclusivement sous la forme du papier timbré jusqu'en 1860.

Le 19 mars 1673 : une déclaration rend obligatoire l'usage des formules imprimées et frappés du timbre pour les actes civils, judiciaires, quittances particulières, commissions, nominations, etc. Face aux multiples réclamations, elle est abrogée par un édit d'avril 1674 qui remplace les formules par des papiers revêtus uniquement de l'empreinte d'un timbre



# AVANT LA TAXE SUR LE PAPIER TIMBRÉ

1667  
Le septiesme jour du mois de Juillet l'an mil six cent soixant & sept marie  
Benoist de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la  
paroisse de Valray a épousé Marie Puffletou fille de défunte Marguerite  
de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la paroisse de Valray  
à l'union légitime de leurs parents & auz  
de Paul Vaullangier  
P. Martin Cur. C. Languiet  
P. Martin Cur. M. Puffletou

Le quatriesme jour du mois de Juillet l'an mil six cent soixant & sept marie  
Olivier de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la  
paroisse de Valray a épousé Marie Puffletou fille de défunte Marguerite  
de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la paroisse de Valray  
à l'union légitime de leurs parents & auz  
de Paul Vaullangier  
P. Martin Cur. C. Languiet  
P. Martin Cur. S. Puffletou

Le jour de nos jours de Juillet l'an mil six cent soixant & sept marie  
Louis de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la  
paroisse de Valray a épousé Marie Puffletou fille de défunte Marguerite  
de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la paroisse de Valray  
à l'union légitime de leurs parents & auz  
de Paul Vaullangier  
P. Martin Cur. C. Languiet  
P. Martin Cur. S. Puffletou

Le sixte jour du mois de Juillet l'an mil six cent soixant & sept  
Charles de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la  
paroisse de Valray a épousé Marie Puffletou fille de défunte Marguerite  
de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la paroisse de Valray  
à l'union légitime de leurs parents & auz  
de Paul Vaullangier  
P. Martin Cur. C. Languiet  
P. Martin Cur. M. Puffletou

Le septiesme jour du mois de Juillet l'an mil six cent soixant & sept  
Louis de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la  
paroisse de Valray a épousé Marie Puffletou fille de défunte Marguerite  
de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la paroisse de Valray  
à l'union légitime de leurs parents & auz  
de Paul Vaullangier  
P. Martin Cur. C. Languiet  
P. Martin Cur. M. Puffletou

Le huitiesme jour du mois de Juillet l'an mil six cent soixant & sept  
Louis de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la  
paroisse de Valray a épousé Marie Puffletou fille de défunte Marguerite  
de Valray veuf de défunte Catherine Puffletou de la paroisse de Valray  
à l'union légitime de leurs parents & auz  
de Paul Vaullangier  
P. Martin Cur. C. Languiet  
P. Martin Cur. M. Puffletou



*Le 17 d'août  
quatrevingt  
trois  
conformément  
à l'ordonnance  
de Monsieur le  
Chancelier*

*en l'année  
de l'Édit de  
Monsieur le  
Chancelier  
du 10 d'Octobre  
1691*



**Registre pour servir de Minutte à la Paroisse de  
Genille pour enregistrer les Actes des  
Baptêmes, Mariages & Sepultures dans la presente  
année mil six cens quatrevingts - treize, suivant le  
desir de l'Edit du mois d'Octobre 1691. & par moy  
souffigné chargé du Recouvrement des Droits, en attendant la  
vente des Offices, signé, cotté & paraphé, contenant ledit Re-  
gistre huit feüillets. A Bourges ce 20. Janvier 1693.**

*Le 20 d'Janvier 1693  
Jean Corneille  
Corneille*

ET APRÈS

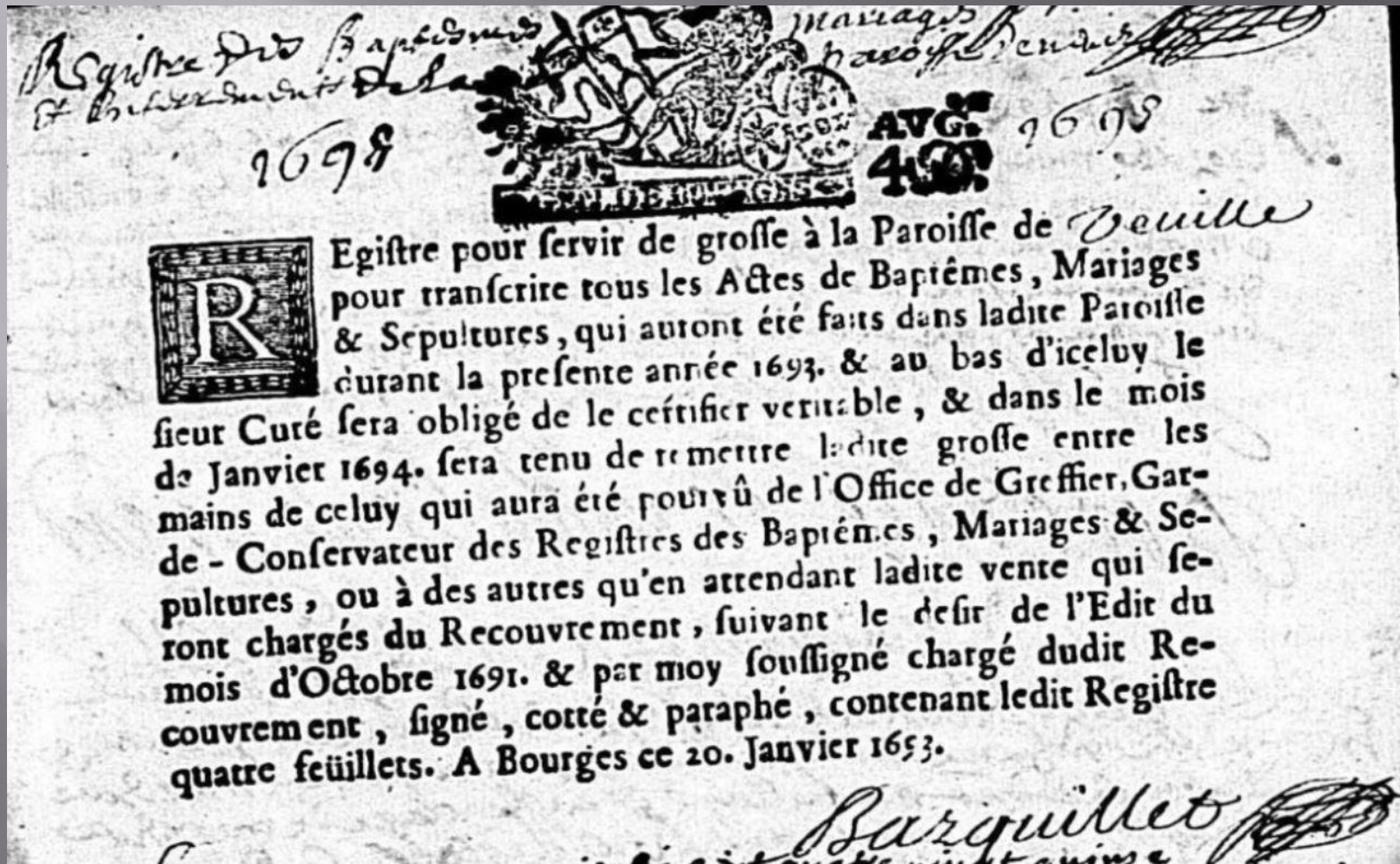


Louis XIV, en octobre 1691, rend un édit qui instaure des greffiers-gardes et conservateurs des registres de baptême, mariages et sépultures.

C'est seulement à partir de la déclaration du 9 avril 1736, que cet édit prit sa place, en rappelant et complétant l'ordonnance de 1667, que l'obligation de tenue en double des registres sera réellement généralisée. Cette déclaration prescrit notamment l'obligation pour le curé, les comparants et les témoins de signer, apposer une croix au bas de l'acte ou déclarer ne savoir signer ce qui devra être aussitôt retranscrit.



# Voilà ce que l'on trouve dans certains registres paroissiaux



1675, la France est en guerre contre les Provinces Unies. Pour financer ses troupes, Louis XIV a besoin d'argent. Il décide de créer de nouvelles taxes : sur le tabac, sur la vaisselle en étain, et sur les papiers timbrés. Tous les actes, testaments, contrats de vente devront être rédigés sur un papier aux fleurs de Lys à 1 sol la feuille.

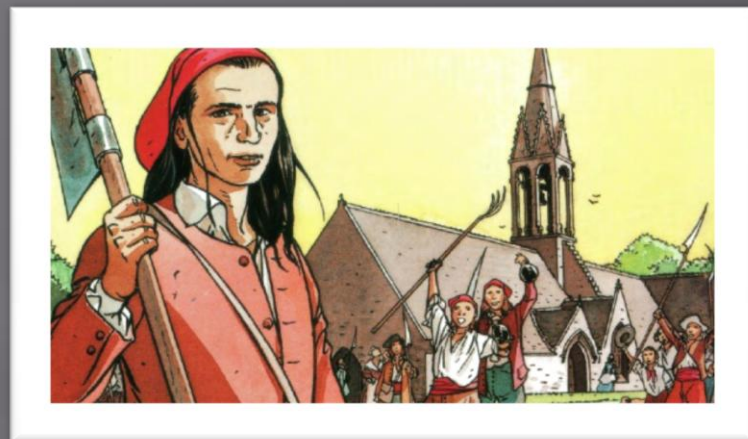
Louis XIV refuse les privilèges bretons issus de l'union de la Bretagne à la France conclue entre Charles VIII et Anne de Bretagne à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

La révolte gronde. Rennes et Nantes se soulèvent, les bureaux de papier timbré sont pillés, des châteaux sont assiégés, parfois brûlés. Les nobles sont attaqués et tués, et la colère se propage très vite : Guingamp, Fougères, Dinan, Morlaix.

Dans le Poher, un notaire prend la tête de la révolte, il se nomme Sébastien Le Balp. Il lève une armée qui comptera jusqu'à 30 000 hommes. Pour rameuter les insurgés, dans les villages, il fait sonner le tocsin des églises.



D'une révolte fiscale, celle-ci glisse à une révolte nobiliaire. Les paysans s'en prennent aux châteaux et à



tout ce qui représente l'autorité de leurs seigneurs. Les affrontements sont très durs dans le pays bigouden qui voit de vraies batailles armées se dérouler. Pour se reconnaître, les émeutiers portent un bonnet de couleur bleu en pays bigouden, de couleur rouge dans le Poher. C'est le rouge qui est passé à la postérité.

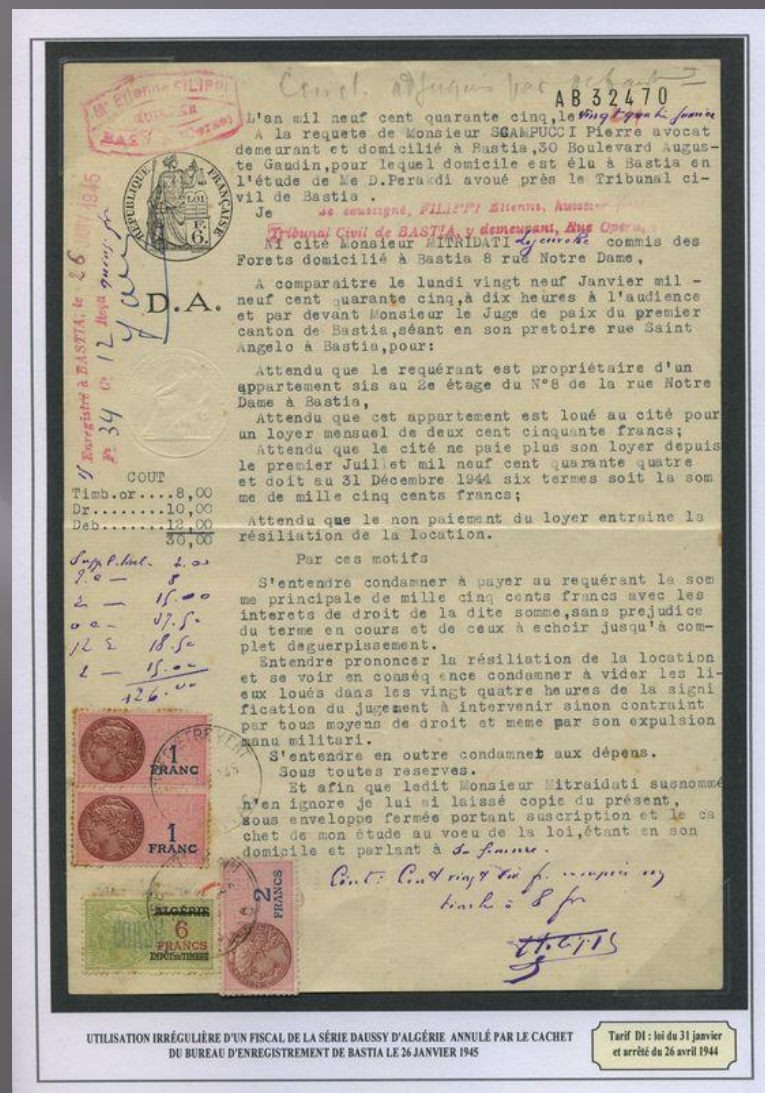
# REPRÉSAILLES

L'armée royale arrive alors en Bretagne

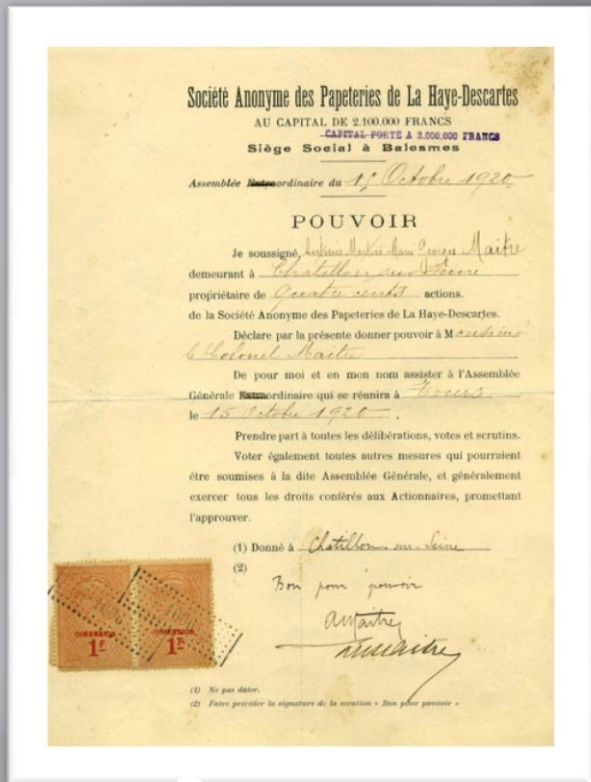
. Louis XIV est allé au bout de sa réforme. L'armée royale a repris la Bretagne en main. Les chefs de la révolte ont été arrêtés, envoyés aux galères ou pendus. Une centaine de meneurs ont ainsi été exécutés.



Le papier timbré est introduit en théorie par un édit de 1655, mais il ne s'applique vraiment qu'en 1674. Perçu exclusivement sous la forme du papier timbré jusqu'en 1860, il peut ensuite l'être par le biais du timbre fiscal mobile. En 2019, le droit de timbre est dématérialisé







Pour certaines procédure fiscale le timbre fiscal dématérialisé est devenu obligatoire. Le timbre fiscal dématérialisé est une modalité de paiement permettant à un usager de régler les taxes liées à une démarche particulière auprès d'une administration (ex. demande de passeport, de titre de séjour, frais de justice, etc.).

Vous pouvez acheter un  
timbre fiscal  
auprès d'un bureau de tabac si le  
commerce est équipé pour pouvoir  
les éditer.



Attention  
à ne pas acheter par erreur un timbre amende.

BIENTÔT  
UN IMPÔT PRIVATISÉ ?  
**L'ÉCOTAXE**

Le plan routier breton est un plan à long terme, promis par le général de Gaulle en 1969, de création d'un réseau routier moderne gratuit à quatre voies avec terre-plein central (routes dénommées par la suite voies express) qui vise à désenclaver la Bretagne dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, pénalisée dans l'espace français et européen par sa situation excentrée.





16-29 octobre 2013  
Mouvement contre  
l'écotaxe en  
Bretagne



L'écotaxe est une taxe qui s'applique en vertu du principe pollueur payeur aux actions générant des dommages environnementaux, pour contribuer à les limiter et/ou à en atténuer ou réparer certains effets.

En France, la taxe poids lourds est couramment appelée « écotaxe », bien qu'elle ne vise pas le même objectif.

Le gros du produit prévu, 1,2 milliard d'euros prélevés sur les transporteurs routiers moins les 240 millions que conservera ECOMOUV, la société collectrice.





Un des portiques installés sur les routes françaises en 2013 pour collecter la taxe poids lourds.



Le 16, le gouvernement présente un « pacte d'avenir » pour la Bretagne qui prévoit notamment une aide de 15 millions d'euros en faveur de la filière agroalimentaire éprouvée par plusieurs fermetures de sites. Il refuse en revanche de diminuer encore le montant de l'écotaxe que doivent acquitter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 les poids lourds de plus de 3,5 tonnes circulant sur le réseau routier non soumis à des péages .

La Bretagne bénéficie déjà d'une réduction de 50 p. 100 sur cette taxe en raison de son isolement géographique.

Le 26, des affrontements violents opposent les forces de l'ordre à un millier de manifestants réunis autour du portique écotaxe de Pont-de-Buis (Finistère). Le mouvement de contestation de l'écotaxe, dont les partisans portent un bonnet rouge - comme en portaient les insurgés lors de la révolte du papier timbré qui a touché la Bretagne en 1675 -, regroupe à la fois des syndicats agricoles et des fédérations patronales, les agriculteurs et les salariés des entreprises agroalimentaires menacées, mais aussi des représentants de la grande distribution et des transporteurs.



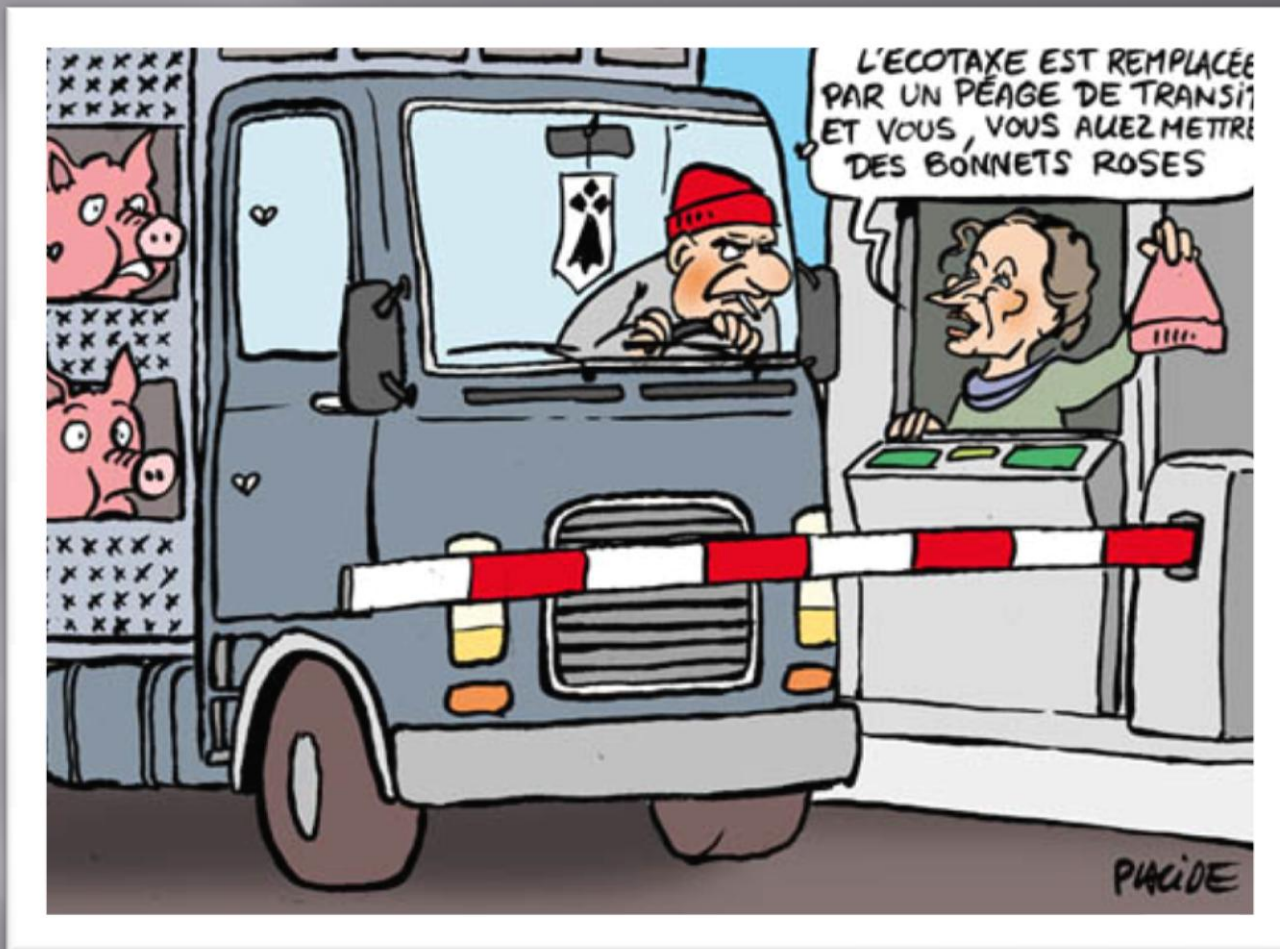




Le 29, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault annonce la suspension sur tout le territoire de la mise en œuvre de l'écotaxe, qui est « nécessaire », mais « doit être corrigée ».



Le gouvernement dénonce dans le même temps les modalités du contrat signé en octobre 2011 par la majorité précédente avec la société 'Écomouv', chargée de la collecte de la taxe en échange du versement d'un forfait de 250 millions d'euros annuels, soit 20 p. 100 des recettes escomptées



En octobre 2014, Ségolène Royal annonce la fin des portiques écotaxe.



# la gratuité des quatre voies en Bretagne est-elle menacée ?



La RN12 à Saint Brieuc (22) -  
le 24 mai 2017

Un collectif de citoyens baptisé « État Kritic Mobilité » a manifesté dans le Finistère,, afin de dénoncer la possibilité de requalifier des routes en autoroutes et de les privatiser, avec la Loi d'Orientation des Mobilités. Une véritable inquiétude pour le collectif.

Une idée fait donc son chemin depuis au moins 2015, portée par les sociétés d'autoroutes et reprise depuis par des députés LREM et le gouvernement : privatiser les routes nationales et installer des péages.



« PAS DE PRIVATISATION  
DES ROUTES EN BRETAGNE »